



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.






27 961 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est supérieur à celui du secteur.

Toutes les catégories sociales de la branche bénéficient de revenus médians plus importants que ceux observés au niveau du secteur.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	44 956	40 933	37 040
Professions intermédiaires	31 845	26 469	23 186
Employés	25 838	23 892	21 060
Ouvriers	17 946	17 766	17 765
Ensemble	27 961	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Offices de commissaires-
priseurs et sociétés de ventes
volontaires de meubles
aux enchères publiques



1790 € DE PLUS PAR AN POUR LES HOMMES

Le genre a un effet notable sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 149 € est observé au profit des hommes.





ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (6,2 points d'écart).

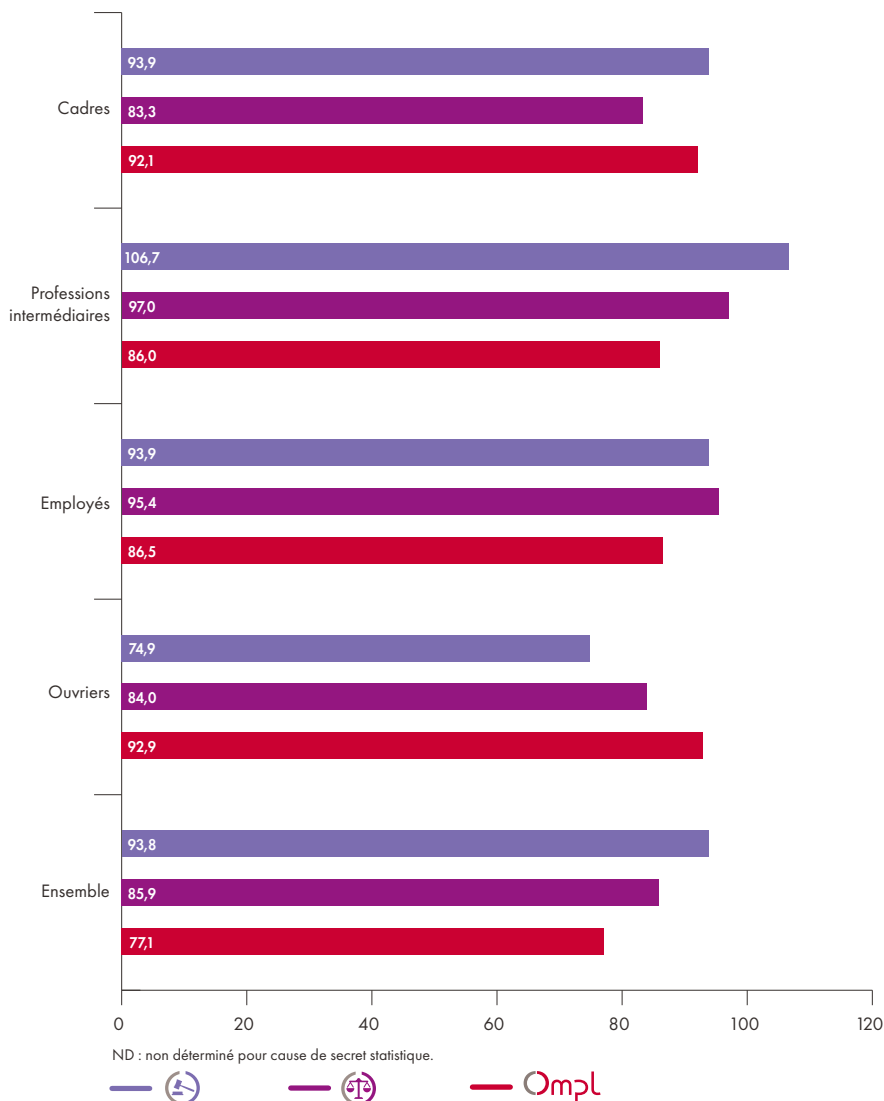
Les ouvriers constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 74,9 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			Ompl
Femmes	27 103	26 172	22 371
Hommes	28 893	30 469	29 023
Ensemble	27 961	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 20,2 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (+ 4,2 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			Ompl
< 35 ans	25 409	23 985	20 931
35 à 49 ans	29 316	28 091	23 700
50 ans et +	30 546	27 623	24 646
Ensemble	27 961	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 18 874 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Bourgogne-Franche-Comté).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	22 572	25 739	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	15 946	23 034	22 265
Bretagne	25 050	25 158	22 762
Centre-Val de Loire	25 480	24 875	22 666
Corse	–	21 414	22 571
DOM	19 053	23 756	22 098
Grand Est	18 211	23 620	22 424
Hauts-de-France	24 069	23 122	21 943
Île-de-France	34 820	34 771	27 833
Normandie	27 555	23 703	22 079
Nouvelle-Aquitaine	23 363	23 385	22 169
Occitanie	26 228	22 965	22 156
Pays de la Loire	28 286	24 850	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 709	24 364	22 516
Ensemble	27 961	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.